

Objet : Déclinaison sport des mesures du PM d'hier soir

Bonjour,

Veillez trouver ci-après les premiers éléments sports, issus de la réunion « Têtes de réseaux » de ce matin (Ministre, CNOSF, CPSF, ASDTN, ANS, DS, ARF, ANDIS, ANDES, AMF, Sport et cycle, Syndicats et ligues pros ... ; source Philippe BANA, Président AS DTN) :

- Le secteur sport et la ministre satisfaits de la sortie possible du secteur dès le 11/5 qui est un acquis des discussions.

Des principes :

- La vie associative limitée à 10 personnes en extérieur avec les limites énoncées peut reprendre ; Une reprise extérieure avec une jauge à 10 maxi quel que soit le sport.
- Une ré-ouverture progressive des établissements publics ou privés.
- On peut reprendre le sport en individuel outdoor ; des repères : 4m2 par personne , 10 m de distance en extérieur pour tous les sports y compris les sports collectifs et de combat qui peuvent reprendre à l'extérieur sur le champ associatif sur une pratique de ré-athlétisation mais pas d'opposition.
- Cette reprise d'activité peut se faire en reprise associative externe encadrée avec respect de la distanciation sociale.
- Les sports collectifs et de combat jusqu'au 2 juin ne sont pas autorisés en tant qu'affrontement opposition.
- Une perspective de ré-ouverture économique des structures du sport est ouverte.
- Des réponses Sport et Education nationale où la Ministre souhaite que le sport soit présent via la dérogation aux mesures de confinement.
- Des tests seulement pour éviter la contamination dans un 1er temps, il faut attendre les tests en libre accès pour les fédérations, agence, clubs , ce n'est pas encore le cas.
- Le 7 Mai on sortira précisément les règles définitives pour les Sportifs de Haut Niveau indoor et outdoor, les règles pour l'extérieur, pour la période 11 Mai-2 Juin.
- Pas de rassemblement de plus de 5000 avant septembre ; cela ne veut pas dire autorisation systématique pour les événements de moins de 5000 personnes.
- La circulation du virus et la saturation du système hospitalier sont la boussole de la reprise progressive ; elle sera modulée sur le temps.
- L'activité associative peut reprendre en externe de manière contrôlée et responsable.

Cette reprise sera progressive et se fera dans des espaces dépendants des zones rouges et vertes.

- Possibilité aux SHN et sportifs professionnels de redémarrer de manière encadrée médicalement le 11/5.
- Les SHN et les pros peuvent reprendre le chemin du travail dès le 11/5 en coopération avec les collectivités ; la reprise médicale sera encadrée par les protocoles médicaux.
- Des attestations SHN seront à travailler ; il va y avoir une circulaire ministérielle pour les sports autorisés.
- Des Guides sont en cours de finalisation : ils sont attendus par sport pour Mardi prochain au plus tard pour être finalisés Jeudi prochain.
- Le guide médical sera en amont des guides sports de reprise, la doctrine sanitaire va sortir avec les guides.
- A venir : texte de loi, décret, guide par sports sur la production des fédérations, proposition des DTN, guide des équipements avec les collectivités, guide spécifique SHN, guide du déconfinement...

- Les équipements indoors pourront être ré-ouverts par les collectivités dès les 11/5 pour accueillir SHN ou scolaires.
- S'agissant des établissements jeunesse et sports ; une instruction dès cet après midi SHN et formation professionnelle est en cours.
- Jusqu'au 2 Juin pas de rassemblement de 10 personnes hors SHN quel que soit le sport.
- Pour les sports nautiques pas de reprise jusqu'au 2 juin à date, sauf SHN ou MEN. La ministre vérifie l'accès au rivage comme autorisation de passage pour les activités respectant les mesures.
- Les périodes d'Août sur les entrainements compétition seront autorisés en fonction de l'évolution.
- Nombre de personnes en enceintes fermées en Aout à préciser.
- Pour les piscines la haute autorité santé recommande une personne au m2 (jauge réduite de 30%), pour les scolaires et pros elles peuvent ré-ouvrir ; pour les piscines outdoor elles pourraient être ré-ouvertes au public. Règles des ré-ouvertures des EAPS ERP doivent être précisées.
- Même process et règles pour les activités du handicap.
- Les associations pourront intervenir sur le temps scolaire (encadrement à 2 têtes avec MEN pour les groupes de 15 personnes).
- L'intervention associative en péri scolaire est possible toute la journée mais a cadrer avec le MEN et les collectivités.

Les collectivités expriment des questions fortes :

- Les équipements fermés non ouverts aux clubs et ré-ouverts à l'éducation nationale semblent un sujet difficile pour l'AMF.
- Les vestiaires ré-ouverts ou pas ? Réponse : A l'exception des piscines pas de vestiaires ouverts jusqu'au 2 juin.
- La désinfection-nettoyage = priorité des collectivités.

Le sport scolaire : Quelle priorité aux installations ?

Les événements sportifs : Pas de compétitions en Juillet reprise sous condition à revoir pour Août.

- Avant le 2 Juin pas d'ouverture des équipements sauf pour l'activité associative à visée éducative et SHN.
- Les chantiers des équipements sportifs des collectivités en cours vont ralentir la reprise.
- Le chômage partiel sera maintenu au mois de Juin si l'activité professionnelle n'a pas repris.
- Fermeture des salles de sport privées jusqu'au 2 Juin.
- Pour les coachs persos outdoor cela peut reprendre dans la limite des conditions de distanciation sociale.

Les questions spécifiques sport par sport seront traitées par la direction de sports avec une adresse spécifique.

Je reviendrai vers vous pour plus de précisions.

Sportivement.

Bernard BOUSIGUE
Directeur Technique National